

Nouveau : Un service de broyage des branches à domicile

Le Grand Reims vous propose un nouveau service pour gérer vos déchets verts : **une prestation de broyage à domicile sur rendez-vous.**

L'entretien de votre jardin génère des **branchages, des résidus de taille ou d'élagage ?**

Vous souhaitez limiter vos déplacements en déchetterie et valoriser vos déchets verts dans votre jardin ?

Ce service va vous intéresser.

Conditions d'utilisation du service :

**Une participation financière de 12 €** est demandée par prestation de broyage

Le volume de branchages **minimum est de 1m<sup>3</sup> et maximum de 10m<sup>3</sup>** par prestation.

Le diamètre des branches doit être inférieur à 10 cm.

Les branches sont à présenter dans le même sens et rassemblées en un tas.

Ce tas doit être accessible et à moins de 5 mètres d'un chemin carrossable.

Le nombre de prestations est limité à 2 par an.

Ce service est réservé aux particuliers résidants sur le territoire du Grand Reims et disposant d'un espace vert lié à l'habitation (maison, rez-de-jardin).



**Le broyat obtenu vous est laissé sur place.**

Profitez de ses multiples bienfaits : vous pourrez l'utiliser par exemple en paillage pour protéger le sol, le nourrir et éviter la pousse d'herbes indésirables, ou pour alimenter votre composteur.

Comment **prendre rendez-vous** ?

- Directement sur l'application Grand Reims – Mes déchets



**Grand Reims - Mes déchets**



- Sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) rubrique « Les services payants »
- Par téléphone au 03 26 02 90 90

Les services de la Direction des Déchets du Grand Reims sont à votre disposition pour toute question au 03.26.02.90.90 et par mail : [tri.info@grandreims.fr](mailto:tri.info@grandreims.fr)